

PERSPECTIVES

JUIN 2026

Chaque mois, nos experts décryptent les tendances qui façonnent l'univers financier. Découvrez des analyses et des réflexions nuancées pour guider vos décisions en matière de gestion de patrimoine. Forgées par l'expérience et propulsées par l'innovation, nos perspectives vous accompagnent dans la construction d'un héritage financier durable.



DONNER PLUS POUR MOINS : LE POTENTIEL MÉCONNU DES ACTIONS ACCRÉDITIVES

En 2023, les grands donateurs — les 10 % les plus généreux — ont versé 9,5 milliards de dollars en dons de bienfaisance au Canada, soit 71 % de la valeur totale¹. Alors qu'ils étaient moins nombreux qu'en 2018, leurs contributions globales sont néanmoins demeurées stables, contrairement à celles des autres donateurs. Le secteur philanthropique repose donc sur un groupe de plus en plus restreint, mais remarquablement constant.

Or, être un grand donateur ne signifie pas nécessairement donner de façon optimale. Certaines stratégies permettent de combiner générosité et optimisation fiscale. Les actions accréditives en sont un exemple : un mécanisme gouvernemental qui peut réduire le coût réel d'un don à aussi peu que 2 % de sa valeur. Encore faut-il en connaître l'existence.

Les façons de donner : un survol

Avant d'entrer dans le détail des actions accréditives, il serait utile de situer cette stratégie dans les options les plus courantes, chacune offrant un niveau d'optimisation fiscale distinct.

- **Le don en espèces** est la forme la plus répandue. Le donateur verse une somme à un organisme enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada et reçoit un crédit d'impôt. La méthode est simple et accessible, mais la moins optimisée sur le plan fiscal, avec un coût réel se situant entre 45 % et 50 % du don.
- **Le don en actions cotées en bourse** offre un avantage supérieur. Lorsque l'on donne directement des titres cotés

à un organisme enregistré, le gain en capital est exempté en totalité, et le crédit d'impôt s'applique sur la juste valeur marchande des titres remis. Le coût net réel se situe entre 25 et 30 % du don. Il est très intéressant pour les détenteurs de portefeuilles non enregistrés et avantageux pour les actionnaires de sociétés, pour qui le gain non imposable peut être versé au compte de dividendes en capital.

- **Le don en actions accréditives**, enfin, représente le sommet de l'optimisation fiscale. Méconnue, cette stratégie est pourtant bien inscrite dans la loi de l'impôt.

Un programme ancré dans le régime fiscal

Les actions accréditives existent depuis plusieurs décennies. Le programme a été mis en place pour financer l'exploration minière au Canada, un secteur qui requiert d'importants investissements en amont, bien avant qu'un projet ne devienne rentable. Dans un contexte où le développement de technologies propres accélère la demande mondiale en minéraux critiques, notamment le lithium, le cobalt et le cuivre, ce type de financement revêt une importance stratégique renouvelée, d'autant que le Canada dispose de réserves importantes de ces ressources².

Pour attirer des capitaux privés vers ce secteur à risque élevé, le gouvernement fédéral a donc créé un mécanisme simple : la société minière qui émet des actions accréditives renonce à ses propres avantages fiscaux, et les crédits d'impôt qui sont normalement associés aux dépenses d'exploration sont transférés au donateur. Tout est [inscrit](#) dans la loi de l'impôt, au fédéral comme au provincial.

¹ Statistique Canada, [Dons de charité, 2023](#), 1er avril 2025.

² Institut climatique du Canada, [Rapport: Sans modification rapide des politiques, le Canada risque d'être privé de milliards de dollars en investissements dans les minéraux critiques](#), 12 juin 2025, [institutclimatique.ca](#).

La structure opérationnelle du programme a évolué favorablement au fil des années. Alors que les transactions se déroulaient autrefois sur sept ans, le cycle est aujourd'hui de deux ans, une amélioration qui a rendu le programme nettement plus accessible et prévisible.

Survol de la mécanique

Concrètement, la transaction se déroule en trois temps. D'abord, le donateur achète des actions accréditives par l'entremise d'un véhicule structuré, avec une mise initiale qui peut atteindre jusqu'à six fois le montant du don visé. Dès les premiers jours, cependant, il récupère près de 50 % de cette mise grâce à la revente immédiate d'une portion des actions.

Le reste des avantages, c'est-à-dire la déduction fiscale sur les dépenses d'exploration de la société minière, le crédit d'impôt à l'investissement au fédéral et le crédit d'impôt pour don, se concrétisent dans les déclarations d'impôt. Au final, le coût net du don peut descendre jusqu'à environ 2 % de sa valeur nominale.

À qui s'adresse cette stratégie?

Pour se qualifier, un donateur doit présenter un revenu annuel minimum de 200 000 \$, de même qu'une capacité à mobiliser une mise de fonds initiale importante. Mais au-delà des critères financiers, cette stratégie s'adresse avant tout à des personnes déjà motivées par des valeurs philanthropiques. Le mécanisme réduit considérablement le coût d'un don que le donateur souhaitait faire de toute façon.

C'est d'ailleurs l'un des traits distinctifs des donateurs qui s'y engagent : ils donnent déjà. Les actions accréditives leur permettent simplement de donner davantage, ou de donner le même montant pour beaucoup moins cher. Notre expérience démontre qu'une fois la première transaction complétée, les donateurs la répètent presque systématiquement : les avantages sont là, année après année, autant pour eux que pour les organismes qu'ils soutiennent.

Contenir le risque avec un encadrement robuste

Il serait risqué d'acheter des actions accréditives directement sur le marché sans passer par des structures spécialisées. Sans encadrement, ces titres sont volatils, difficiles à revendre, et les dépenses engagées par la minière peuvent ne pas se qualifier comme dépenses d'exploration admissibles, ce qui annulerait les avantages fiscaux pour l'investisseur.

Heureusement, il existe au Canada une poignée de spécialistes intermédiaires qui se consacrent exclusivement à la structuration de ces transactions. Leur rôle est central : qualifier les sociétés minières, s'assurer que les fonds sont utilisés à des fins admissibles, et veiller à la présence d'acheteurs institutionnels pour les actions à la revente. Ce cadre rigoureux réduit le risque résiduel à son minimum.

Un accompagnement essentiel

La complexité apparente des actions accréditives est souvent le principal frein, davantage que les critères d'admissibilité eux-

mêmes. Un accompagnement spécialisé peut donc faire toute la différence : pré-analyse du dossier, explication de la mécanique, coordination avec les intermédiaires, et possibilité de financer une partie de la mise de fonds initiale. Pour les donateurs qui souhaitent répartir leur don entre plusieurs organismes bénéficiaires plutôt que de le verser en totalité à un seul, la Fondation Frontenac d'Eterna offre également de la flexibilité, grâce à un fonds de dotation personnalisé.

Le programme d'actions accréditives demeure méconnu. Pourtant, pour les donateurs qui s'y qualifient, cette avenue est une façon concrète de maximiser l'impact de leur générosité. Une conversation avec [l'équipe d'Eterna](#) peut constituer le point de départ d'une réflexion qui change durablement la façon de donner.



Marie-Michelle Desrochers,
CPA, M. Fisc.
Fiscaliste



Charles Tardif
Directeur, Développement
des Affaires

La Fondation Frontenac, pour des dons gérés avec soin

Alors que l'on associe souvent la générosité au choix d'une cause en particulier, il est possible qu'un donateur veuille appuyer un ensemble d'organismes qui lui tiennent à cœur. C'est là qu'intervient la Fondation Frontenac, mise sur pied par Eterna afin d'encourager les dons.

Fondée en 2011 et enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec, la Fondation Frontenac permet à chaque donateur d'ouvrir un fonds de dotation personnalisé. Ce fonds fonctionne comme une petite fondation privée, sans la complexité administrative ni les coûts qui y sont habituellement associés.

Eterna remet le reçu pour don au moment du dépôt, les sommes sont placées à l'abri de l'impôt, et le détenteur du fonds indique à quels organismes il souhaite que les sommes soient distribuées. Un don unique peut ainsi alimenter plusieurs organismes sur plusieurs années.

Le fonds de dotation s'inscrit également dans une planification successorale. En désignant à l'avance les organismes bénéficiaires ou en transmettant le droit de recommandation à un héritier ou à un comité consultatif, un donateur peut pérenniser ses volontés philanthropiques au-delà de son décès. Le don effectué dans ce cadre vient subséquemment réduire la facture fiscale de la succession.

La Fondation Frontenac est conçue pour s'adapter aux objectifs de chaque donateur. Cette flexibilité permet de maximiser l'impact philanthropique dans le temps, selon le rythme et les priorités de chacun.

Les informations et les opinions qui y sont exprimées sont sujettes à changement. Les points de vue exprimés sont offerts à titre informatif et aucune prise de décision ne devrait reposer sur ces derniers. En aucun cas, ce document ne peut être reproduit en tout ou en partie, sans avoir obtenu la permission écrite préalable de Eterna Groupe financier.